

CANCER ET EMPLOI

Un constat :

La survenue d'un cancer a souvent de fortes répercussions sur la vie sociale et professionnelle des personnes qui en sont atteintes et qui peuvent être encore perçues des années plus tard.

En France, sur les 1000 nouveaux cas de cancers diagnostiqués chaque jour, 400 concernent des personnes en activité professionnelle.

Selon l'enquête VICAN2, parmi les personnes qui étaient au chômage au moment de l'annonce de la maladie, le retour à l'emploi est rendu plus difficile : seules 30% des personnes ont retrouvé un emploi deux ans après contre 43% chez les personnes n'ayant pas eu de cancer.

Parmi celles qui étaient en activité lors du diagnostic, trois personnes sur dix ont perdu leur emploi ou l'ont quitté deux ans après.

Les personnes qui conservent leur emploi rencontrent elles aussi des difficultés pour combiner vie professionnelle et traitement thérapeutique, fatigue, douleurs, troubles du sommeil et de la concentration. Elles peuvent ressentir un sentiment de marginalisation au sein de leur entreprise ou de leur collectif de travail et parfois se plaindre de mesures discriminatoires (perte de responsabilité, refus de promotion).

Enfin le collectif de travail et l'encadrement intermédiaire peuvent être déstabilisés par la maladie d'un collaborateur. L'entreprise doit repenser son organisation. Toute personne doit être acteur de son parcours professionnel, mais doit aussi pouvoir être aidée, accompagnée et appuyée, dans l'entreprise et en dehors de celle-ci, durant la période de fragilité temporaire qu'elle traverse.

L'impulsion du Plan cancer

Devant ce constat, le Plan cancer 2014-2019 a non seulement pour ambition de guérir plus de malades mais aussi de limiter les conséquences sociales et économiques de la maladie et de faciliter la prise en compte du cancer dans le monde du travail. L'objectif du Plan est d'améliorer le maintien et le retour en l'emploi. Il met en perspective les enjeux de santé qui se posent dans l'entreprise pour développer la qualité de vie et le bien-être au travail. C'est aussi une question de performance pour les entreprises. Ces deux éléments ouvrent la possibilité d'agir sur les organisations du travail.

Dans ce cadre, il prévoit plusieurs actions spécifiques portées par la Direction générale du travail (DGT) et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) dont celles-ci :

- Action 9.4 : Parfaire l'offre de solutions adaptées à chaque situation personnelle des personnes atteintes de cancer ;

- Action 9.5 : Responsabiliser l'entreprise dans toutes ses composantes sur l'objectif de maintien dans l'emploi ou la réinsertion professionnelle ;

La démarche de l'Institut national du cancer s'engage pour améliorer la vie en entreprise des personnes touchées par le cancer en poursuivant leurs objectifs:

Favoriser un nouveau regard sur le cancer au travail

La mortalité par cancer baisse depuis quelques années et malgré de larges disparités, on peut affirmer aujourd'hui, que plus d'une personne sur deux guérit après un diagnostic de cancer.

L'essor des innovations thérapeutiques comme la chimiothérapie orale prise au domicile du patient et les phases d'hospitalisation plus courtes modifient les modalités de traitement.

Ces évolutions offrent des bénéfices reconnus pour les patients et favorisent le maintien en emploi des salariés. Il devient ainsi possible de penser des ajustements entre les exigences de l'entreprise et celles du milieu de la santé. Cependant, l'amélioration du cancer et les traitements au long cours ne doivent pas faire oublier les possibles effets secondaires de la maladie qui ont un impact sur la vie professionnelle des patients.

Améliorer l'accompagnement des salariés atteints de cancer dans l'entreprise

Souvent associée à un risque d'incapacité professionnelle, de limitation, d'absentéisme, l'apparition du cancer touche le cœur d'une organisation.

Mal anticipé par les managers et les salariés, le retour en emploi des personnes malades fragilise l'organisation de l'entreprise. L'entreprise doit s'adapter, réorganiser la charge de travail, remplacer la personne malade et, tout en ignorant la durée de son absence, prévoir son retour et lui aménager une place tenant compte de son état de santé. Chaque situation est personnelle et spécifique; elle est aussi évolutive.

Conserver une activité professionnelle pendant le parcours de soins quand cela est possible et souhaité, participe à l'amélioration de la qualité de vie. Ces démarches d'accompagnement au travail apparaissent ainsi comme un enjeu essentiel pour inverser positivement le rapport à la maladie. Enfin les études scientifiques démontrent que l'aménagement des conditions de travail et la réorganisation sur un plan ergonomique sont un levier important pour renforcer le dialogue social dans l'entreprise et faire le lien entre organisation et performance.

Créer le Club des entreprises « Cancer et Emploi »

Dans un premier temps, au sein du Club, le partage d'expériences des entreprises et la présentation de travaux de chercheurs ont permis de nourrir la réflexion sur le sujet.



Trois ateliers de travail ont ensuite été nécessaires pour aboutir à la production collective d'une charte « Cancer et Emploi ». Celle-ci est la matérialisation de principes et d'engagements opérationnels répondant à des besoins exprimés par l'entreprise et les salariés dans le domaine du maintien et du retour en emploi des personnes atteintes de cancer. Son application peut-être élargie et appliquée à d'autres pathologies telles que les maladies chroniques évolutives et faire le lien avec d'autres types de démarches collectives.

Afin d'en faciliter le déploiement et dans un souci de transparence, il est nécessaire que les signataires de la Charte communiquent auprès de l'ensemble de leur organisation : direction, managers, salariés et leurs représentants, permettant ainsi une meilleure appropriation de son cadre. La charte prévoit également que l'organisation s'engage dans la promotion de la santé au bénéfice de l'ensemble de ses salariés.

CLUB DES ENTREPRISES

Cancer et Emploi

En partenariat avec le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et l'ANDRH, l'Institut national du cancer a créé le Club des entreprises. Il vise à fédérer celles et ceux qui souhaitent agir sur la perception de la maladie dans l'univers professionnel et à développer des approches permettant de mieux prendre en considération à la fois les besoins spécifiques des personnes touchées par un cancer et ceux des entreprises.

Le Club des entreprises propose un partage de bonnes pratiques et des retours d'expériences et offre la possibilité d'adhérer à une Charte d'engagements visant à mettre en place des dispositifs efficaces de maintien et de retour en emploi.

A propos de l'Institut national du cancer :

Créé par la loi de santé publique du 9 août 2004, l'Institut national du cancer (INCa) est l'agence d'expertise sanitaire et scientifique en cancérologie de l'État. Chargé de coordonner les actions de lutte contre les cancers, l'Institut, par sa vision intégrée de l'ensemble des dimensions sanitaire, médicale, scientifique, sociale, économique liées aux pathologies cancéreuses, met son action au service des personnes malades, de leurs proches, des usagers du système de santé, de la population générale, des professionnels de santé, des chercheurs et des décideurs dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, et de la recherche.

www.e-cancer.fr

Contactez l'Institut national du cancer :

Direction générale
52, avenue André Morizet
92513 Boulogne Billancourt Cedex
Tél. : 33 (0)1 41 10 50 00

directiongenerale@institutcancer.fr